



***Colloque organisé par le Groupement de Recherche sur les Institutions et
le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH)***

La loi ALUR

12 septembre 2014

Université Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75005 Paris

Le colloque sera organisé autour de quatre tables rondes, faisant intervenir universitaires, praticiens, représentants des administrations nationales et locales.

La matinée sera consacrée aux grandes évolutions du droit de l'urbanisme, l'après-midi aux nouveaux moyens mis à la disposition des collectivités publiques pour répondre aux objectifs assignés, notamment en termes de réalisation de logements.

Chaque table ronde sera précédée d'un exposé introductif, présentant les principaux apports de la loi ALUR sur les points concernés.

La loi ALUR

Matinée – Les grandes évolutions

Urbanisme et intercommunalité

Le développement de l'intercommunalité était l'une des ambitions de la loi ALUR : la table ronde sera notamment l'occasion de traiter du passage au PLUI, de l'articulation SCOT/PLU, des « inter-SCOT », des cartes intercommunales et, plus généralement, de s'interroger sur l'échelon de compétences pertinent en matière de droit de l'urbanisme.

Urbanisme et densification

La table ronde sera notamment l'occasion de traiter de la disparition du COS, des outils de densification mis à la disposition des auteurs de PLU et de SCOT, des mécanismes dérogatoires mis en place afin de favoriser la construction et des objectifs généraux relatifs à la densification et à la lutte contre l'étalement urbain. Les politiques sectorielles attachées à l'urbanisme, comme la politique des transports et la politique du logement, seront abordées dans le cadre de cette table ronde.

La loi ALUR

Après-midi - Les nouveaux moyens

Urbanisme et développement de l'offre foncière

La loi ALUR vise à développer l'offre foncière. A cette fin, le droit de préemption est profondément réformé et la loi modifie les règles applicables dans les lotissements. Des dispositions particulières concernent les établissements publics fonciers. La table ronde sera l'occasion de présenter l'ensemble de ces évolutions et de s'interroger sur l'équilibre atteint par la loi entre interventionnisme accru des collectivités publiques en la matière et respect des droits des citoyens.

Urbanisme et nouveaux outils d'aménagement

La loi ALUR comporte un certain nombre de dispositions relatives aux opérations d'aménagement qui donneront lieu à cette table ronde : AFUP, dispositions sur les PUP, projets d'intérêt majeur. La table ronde visera également à montrer l'évolution du droit de l'urbanisme vers davantage de négociations et de concertations avec les acteurs concernés.

GRIDAUH

12, Place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05

gridauh2@univ-paris1.fr

Tél. 01 44 07 77 74

Fax 01 44 07 78 44